

## GUILLAUME FACE À SES RESPONSABILITÉS

Voilà deux ans que Georges Antoine a quitté ce monde et Guillaume est contraint de remplir ses engagements envers sa sœur Jeanne-Françoise et de réunir sans plus attendre les dix mille livres prévues pour régler le solde de sa dote prévu dans le contrat de mariage signé le 11 novembre 1725 dans les salons de la Roche. Bien que la chose soit entendue depuis 27 ans, Guillaume ne dispose pas de cette somme ! Confronté à un choix cornélien, le voilà résolu à vendre la maison familiale du bourg que les Julliatons appellent encore le chastel. On ne se sépare pas facilement d'un patrimoine aussi emblématique. Ses aïeules avaient agencé coquètement cette antique demeure pour la rendre chaleureuse, mais depuis l'emménagement dans le nouveau château, ce symbole de la présence des Charrier à Jullié est loué à bail. En ce moment c'est Condemine, le marchand de vins, qui occupe ce lieu qui abrite encore la salle d'audience statutairement à la charge du seigneur pour y rendre la justice. Mais Guillaume n'a jamais vécu dans ces murs et l'attachement viscéral qui s'est distendu laisse emporter la décision de s'en séparer. Lorsqu'il fait part de sa résolution à Antoine Condemine, son locataire, celui-ci est bien vivant et les protagonistes ont fini par s'entendre sur le montant de la transaction. Antoine n'a pas le choix, il se sert du cuvage pour vinifier les raisins issus de ses vignes mais aussi et surtout, les vastes caves voûtées lui servent d'entrepôt. Le dos au mur, il décide de se jeter à l'eau et de se porter acquéreur de ce vaste ensemble immobilier chargé de symboles. Or, déjouant toutes les apparences, son état de santé se dégrade subitement et il quitte ce monde le 12 juillet 1752, soit à peine un mois avant la date prévue pour la signature. Lorsque la vente est conclue le 5 août suivant, Pierrette, la veuve d'Antoine, bouleversée par son deuil et angoissée par l'avenir qui lui est réservé, est seule chez le notaire Chanorier pour compter à Guillaume les cinq mille livres auxquelles ont été estimés les bâtiments. Somme que Guillaume comptera à son tour à son beau-frère pour apurer la dote de Jeanne-Françoise.

Peu de temps avant, en mai de la même année, Guillaume avait acheté une maison aux Bourbons moyennant le prix de deux cent quatre vingt huit livres. On situe bien cette bâtisse entre la Thuillère, Vatre et les Lanayrie. Connaissant les difficultés rencontrées pour réunir les fonds nécessaires à la soulte de sa sœur, on comprend difficilement la raison de cette acquisition. De là à y voir la réponse au besoin de loger un vigneron recruté pour cultiver les vignes qu'on envisage de planter afin de répondre

à la demande en vin qui s'affole, il n'y a qu'un pas que l'on peut franchir.

Le 4 février 1754, le voilà de nouveau chez Chanorier pour vendre sous la rente foncière de trois cent livres au principal de six milles livres le moulin battoir des Chanoriers à Philibert Margerand, le meunier en place. Sont englobés dans le même lot des terres, des vignes et le pré du moulin qui entoure le bâtiment. Sachant bien que la roue du moulin tourne de manière aléatoire, le président Charrier y avait fait construire un petit cuvage adossé au bâtiment pour y mettre une cuve et un pressoir afin d'assurer au meunier une diversification de ses revenus. Philibert meurt en 1769, or, son gendre qui lui succède n'aura pas honoré ce contrat car, malgré cet acte officiel, en 1809, le moulin des Chanoriers fait toujours partie des avoirs Charrier. En effet, Jean Sangouard qui en est le meunier achète une roue de moulin en bois à son homologue de Dompierre pour la somme de cent cinquante et un francs et cinquante centimes pour le moulin qu'il tient de Madame de la Roche<sup>1</sup> à titre d'apentionnage.

Le temps passe et le sablier qui en est le comptable dicte à Guillaume d'imiter son père à son égard et de passer la main alors qu'il n'est âgé que de cinquante deux ans. Jean Baptiste, son fils aîné est âgé de vingt et un ans le 13 août 1755 lorsqu'il est nommé président de la Cour des Monnaies de Lyon en survivance de la charge de son père. Lors de la création du Grand Conseil supérieur de Lyon<sup>2</sup>, il en sera le second président. Nous reviendrons en détail sur le rôle qu'il eut à y jouer.

---

1 Il s'agit de la veuve de Jean-Baptiste Charrier.

2 Le Grand Conseil fut créé par édit royal du 26 février 1771 à la suite du coup de force du chancelier Maupéou contre le parlement de Paris.